

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 5

Artikel: Suisse - Seconde Guerre mondiale: les banques verseront 1,8 milliard de francs : le "deal de New York"
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisse – Seconde Guerre mondiale: les banques verseront 1,8 milliard de francs

Le «deal de New York»

Un accord global entre grandes banques suisses et plaignants juifs aux Etats-Unis est intervenu à New York. Il prévoit le versement de quelque 1,8 milliard de francs aux victimes de l'Holocauste. La Suisse est-elle désormais à l'abri des pressions internationales? Difficile de le dire.

La Suisse n'a aujourd'hui plus d'amis dans le monde, c'est pourquoi les banques n'ont jamais eu une position de force dans ces négociations. C'est ce qu'a déclaré Rainer E. Gut, président du conseil d'administra-

René Lenzin

tion de Crédit Suisse Group, dans une interview après la conclusion des négociations entre les grandes banques suisses, d'une part, et différents groupes de plaignants et les organisations juives, de l'autre. La phase conclusive de ces négociations a été déclenchée par les grandes banques suisses, qui avaient fait une dernière offre portant sur un montant de 600 millions de dollars.

Le montant convenu à mi-août dernier représente le double, 1,25 milliard de dollars (les plaignants réclamaient 1,5 milliard). La volonté des banques de faire oublier leur attitude peu conciliante dans le problème des «fonds en déshérence» et de pouvoir poursuivre en paix leurs affaires aux Etats-Unis explique cet extraordinaire gonflement du montant déclaré comme ultime offre. Il englobe également la rétrocession (avec intérêts) des biens en déshérence découverts dans les banques suisses par la commission Volcker.

Les modalités précises de l'accord global conclu n'étaient certes pas encore connues à l'heure de mettre sous presse, mais l'accord comporte les points suivants: il couvre toutes les revendications à l'encontre des banques suisses en rapport avec les avoirs en déshérence; toutes les plaintes et menaces de plaintes contre la Con-

fédération, la Banque nationale et d'autres entreprises suisses sont abandonnées, de même que les menaces de boycott d'Etats ou villes américains contre des établissements suisses. Les prétentions à l'encontre de compagnies d'assurances - pas seulement suisses - ne sont pas incluses dans cet accord global.

Détente en politique étrangère

A la lecture des réactions américaines à cet accord global, il y a lieu de penser que le thème du passé récent de la Suisse diminuera d'importance dans les relations politiques et économiques avec l'étranger. Aussi bien le sénateur D'Amato, l'un des critiques les plus virulents de la Suisse, que le sous-secrétaire d'Etat Stuart Eizenstat, qui, plus discrètement, s'est employé à pro-

mouvoir un accord, se sont déclarés satisfaits du «deal», à l'instar du trésorier de la ville de New York, Alan Hevesi, principal instigateur des sanctions envers les banques suisses.

Réactions discrètes en Suisse

Ces réactions à l'étranger contrastent avec la retenue et l'optimisme prudent observés en Suisse. Il convient toutefois de constater que des prises de position détaillées n'étaient guère possibles compte tenu du fait que les détails de l'accord n'étaient pas connus. La majorité rejetait toute idée de participation financière de la Banque nationale, telle que suggérée par les grandes banques. Par ailleurs, les conséquences de cet accord pour le projet de Fondation «Suisse solidaire» ne sont pas encore cernables.

Par contre, l'accord a été largement approuvé par les médias. Le «Tages-Anzeiger» de Zurich a parlé d'«un des plus importants événements politiques depuis la Seconde Guerre mondiale». Les commentateurs ont unanimement jugé cet accord inévitable. Les «Schaffhauser Nachrichten» estiment cependant «scandaleux» que les banques aient dû agir sous contrainte et en même temps «honteux» qu'elles n'aient pas accepté il y a longtemps déjà de payer de leur propre initiative. Le «Corriere del Ticino» pense que la question des fonds juifs n'est pas encore réglée, mais que le théâtre du débat s'est déplacé de l'extérieur à l'intérieur de la Suisse. «Le Temps» conseille au Conseil fédéral de considérer l'accord global comme l'affaire des banques et de ne verser en aucun cas de deniers publics.

Le thème du passé récent reste d'actualité. Le deuxième rapport de la commission Bergier, consacré cette fois à la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés, doit être publié au printemps prochain. Il va sans doute susciter de nouvelles vagues, en Suisse en tout cas. La «Neue Zürcher Zeitung» se demande toutefois si le «deal de New York» n'est pas plutôt tonneau des Danaïdes, un cadeau empoisonné qui occasionnera plus de malheur que de bonheur. ■



(PHOTO: SSE)

A mi-chemin entre la morale et les affaires

Lors du Congrès des Suisses de l'étranger de cette année, le président du conseil d'administration de l'UBS, Mathis Cabiallavetta, a déclaré à propos de cet accord global: «nous avons opté pour une solution qui tienne autant compte de considérations morales et éthiques que des intérêts économiques de notre banque. Je suis persuadé qu'une grande partie du public comprendra cet accord si nous lui expliquons les raisons du marché. Nous parviendrons également à justifier les sommes versées auprès de nos actionnaires».